

Séance du Conseil général du 19 septembre 2022

5. Réponse à la question écrite 2022-01 « Réfection Salle communale Malleray »

Réponse du Conseil communal

Pour rappel, le Conseil général a voté un crédit de CHF 400'000.00 le 11 juin 2018 pour les travaux de rénovation de la Salle communale. Lors de cette séance, certaines remarques ont été émises sur l'avant-toit existant qui était certes une verrue même s'il rendait de fiers services lors de manifestations. Le conseiller communal de l'époque avait affirmé à la tribune qu'il allait être remplacé sans être plus précis. Le Conseil communal a attendu la fin des autres travaux dans le bâtiment pour connaître les moyens qu'il avait à disposition pour cela.

Une fois cet élément connu, un projet a été travaillé avec l'architecte et le serrurier qui nous avait donné entière satisfaction pour les travaux intérieurs.

Le Conseil communal a donc porté son choix sur la construction d'une nouvelle structure portante métallique, elle-même posée sur des fondations en béton. Le matériau choisi pour le couvert est le verre, constituant au final un élément qui s'intègre parfaitement au

vénérable bâtiment qu'est la Salle communale. Le Service des monuments historiques avait d'ailleurs validé ce projet.

Des difficultés ont toutefois fait rallonger considérablement le temps de réalisation de cette construction. Entre retards dans la fourniture des matériaux, défauts dans certaines plaques de verre, il a fallu s'armer de patience et avons dû à de nombreuses reprises exprimer notre mécontentement au serrurier et à l'architecte surtout que des manifestations commençaient d'être organisées sous ce couvert.

Après avoir constaté que les poutres métalliques présentaient une courbure peu avenante, nous avons demandé des garanties sur le dimensionnement de la structure. Un ingénieur a été mandaté (et payé par le serrurier) pour une étude qui a conclu à la nécessité de poser des renforcements supplémentaires sous la charpente afin d'assurer la solidité de la construction.

A l'heure d'écrire ces lignes, une première réception de cet ouvrage a eu lieu. La modification d'un pilier a été demandée ainsi que la réparation de certaines fissures dans le béton.

Au niveau financier, le serrurier a facturé pour environ CHF 66'000.00 d'acompte sur un montant adjudgé de CHF 83'511.15.

Les réponses aux questions :

1. *Quelles sont les raisons qui ne permettent pas de clore ce dossier ?*

Une fois ces éléments à nouveau réceptionnés, le dossier sera considéré comme clos.

2. *Est-il prévu de remédier aux malfaçons constatées de l'avant-toit, étanchéité ?*

À part les explications ci-dessus, une réserve a été mentionnée pour l'étanchéité lors de la réception des travaux. Seule une forte pluie nous prouvera que cet avant-toit ne coule plus.

3. *Est-il prévu d'avoir dans la cuisine eau chaude et eau froide dans un même endroit ?*

C'est le cas.

4. *Est-ce qu'il a été prévu un accès à la scène pour des personnes en situation de handicap, si non est-ce encore raisonnable d'y réfléchir ?*

La scène n'a pas été incluse dans la rénovation. Nous menons actuellement une réflexion sur les scènes de la halle de Bévillard et de la Salle communale. Nous devrions en effet consentir à

d'importants investissements pour satisfaire aux normes AIB entre autres, et des priorités seront à décider.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL